

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Déclaration de décès, obsèques et sépulture

- [Déclaration de décès](#)
- [Transport d'une personne décédée](#)
- [Inhumation \(enterrement\)](#)
- [Crémation](#)

Questions – Réponses

- [Que faire en cas de désaccord sur l'organisation des funérailles ?](#)
- [Qui doit payer les frais d'obsèques ?](#)
- [Que faire en cas de décès d'un proche à l'étranger ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une concession funéraire ?](#)
- [Peut-on vendre, donner ou léguer une concession funéraire dans un cimetière ?](#)
- [Peut-on enterrer un cercueil ou une urne dans une propriété privée ?](#)
- [Dans quel cas peut-on procéder à l'exhumation d'un corps ?](#)
- [Enfant décédé à la naissance : quelles sont les règles d'état civil ?](#)
- [Comment savoir si une personne perdue de vue est encore en vie ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Règlement d'une succession](#)
- [Don d'organe : prélèvement lors du décès](#)

Pour en savoir plus

- [Assurance obsèques](#)
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- [Prestations funéraires – Pompes funèbres](#)
Source : Ministère chargé de l'économie
- [Site d'information sur les cimetières de France](#)
Source : Ministère chargé de l'économie
- [Information aux familles sur les soins de conservation](#)
Source : Ministère chargé de la santé

Comment faire si...

Un proche est décédé

Services en ligne

- [Demande d'acte de décès \(survenu en France\) – Service gratuit](#)
Téléservice
- [Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait \(naissance à l'étranger\) – Service gratuit](#)
Téléservice
- [Requête – Déclaration judiciaire de décès \(après disparition\)](#)
Formulaire

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00